

Convention de partenariat avec l'OPH Sèvre Loire Habitat



Agglomération du Choletais

Damien SOULLARD

Service Urbanisme prévisionnel et opérationnel - Habitat
Hôtel d'Agglomération – BP 62 111 – 49 321 CHOLET Cedex

Tel : 02 72 77 20 81

dsoullard@choletagglomeration.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Afin de mettre en œuvre sa politique en matière d'habitat, l'Agglomération du Choletais s'appuie sur l'Office Public de l'Habitat " Sèvre Loire Habitat ", qui mène sur le territoire de l'Agglomération du Choletais une politique volontariste en matière de logement social. En effet, Sèvre Loire Habitat est un acteur historique du logement social de l'Agglomération et y localise les ¾ de son patrimoine.

Dans ce contexte, une convention de partenariat a été établie pour mettre en œuvre la politique de l'habitat de l'Agglomération du Choletais en matière de logement social et également pour fixer le cadre des relations privilégiées entre l'Agglomération du Choletais et Sèvre Loire Habitat.

Au vu des problématiques identifiées en matière de logement social sur le territoire de l'Agglomération du Choletais, les actions soutenues porteront sur : 1° le développement d'une offre nouvelle en logement social, adaptée aux besoins des ménages (PLUS et PLAI), 2° la réhabilitation, notamment thermique, et l'adaptation du parc social existant.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Agglomération du Choletais

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

OPH de rattachement.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

L'Agglomération du Choletais a défini sa politique de l'Habitat dans son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Dans son document d'urbanisme, sa politique de l'Habitat est écrite dans l'Axe 2 " Accroître l'attractivité résidentielle dans un territoire multipolaire ", et se décline en 3 orientations :

- Orientation I. Dynamiser la production de logements
- Orientation II. Favoriser le renouvellement du parc d'habitat existant
- Orientation III. Développer une offre de logements diversifiée

Afin de mettre en œuvre sa politique de l'Habitat, et plus précisément sa politique volontariste en matière de logement public, l'Agglomération du Choletais s'appuie sur l'offre proposée par l'Office Public de l'Habitat Sèvre Loire Habitat.

Sèvre Loire Habitat est un acteur historique du logement locatif public sur l'Agglomération du Choletais. En effet, ce dernier y localise 88 % de son patrimoine.

Afin de poursuivre cette dynamique, et dans un souci d'accompagner les communes dans le développement de leur parc locatif public, Sèvre Loire Habitat a inscrit dans sa Convention d'Utilité Sociale 2^{ème} génération un programme ambitieux en termes de construction et de réhabilitation de logements.

Afin d'encourager la production et la réhabilitation du parc de logements locatifs publics, l'Agglomération du Choletais a alloué, au budget primitif 2022, une subvention spécifique de 40 000 € à Sèvre Loire Habitat, au titre de l'année 2022.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Les aides relatives à la construction de logements locatifs sociaux et à la réhabilitation et à l'adaptation du parc locatif seront accordées et versées par l'Agglomération du Choletais selon les modalités fixées par le règlement communautaire d'intervention relatif au logement aidé en vigueur (voir fiches annexes).

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 40 000 €

